

# Résumé des principales modifications et notes explicatives

## Liste des interdictions 2024

La numérotation des sous-classes des sections S1, S2, S4, M1, M2, M3 et S6 de la *Liste des interdictions* a été reformatée pour plus de clarté dans tout le document et pour éviter toute interprétation erronée des sous-classes mais il n'y a pas eu de changement de classification.

## SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN PERMANENCE (EN ET HORS COMPÉTITION)

# SUBSTANCES INTERDITES

### S0. Substances non approuvées

- Le 2,4-dinitrophénol (DNP) et les activateurs de la troponine (par ex. le reldesemtiv et le tirasemtiv) ont été répertoriés comme exemples.

### S1. Agents anabolisants

- La trestolone (7 $\alpha$ -méthyl-19-nortestostérone, MENT), la diméthandrolone (7 $\alpha$ ,11 $\beta$ -diméthyl-19-nortestostérone) et la 11 $\beta$ -méthyl-19 nortestostérone ont été ajoutées comme exemples d'analogues de la nandrolone (19-nortestostérone).

### S2. Hormones peptidiques, facteurs de croissance, substances apparentées et mimétiques

- La section S2.2.1 a été reformulée sous le titre "Peptides stimulant la testostérone interdits chez le sportif de sexe masculin" pour plus de clarté. Cette section indique que la buséreléline, la desloréline, la goséreléline, l'histréline, la leuproréline, la nafaréline et la triptoréline sont des exemples d'analogues agonistes de l'hormone de libération des gonadotrophines hypophysaires (GnRH), avec l'histréline ajoutée comme nouvel exemple. La kisspeptine et ses analogues agonistes, qui agissent en stimulant la sécrétion de GnRH, et par conséquent celle de testostérone, ont été également ajoutés.
- S2.2.2: Le tétracosactide (ACTH 1-24) a été ajouté comme exemple car il correspond à la portion des 24 premiers acides aminés de la corticotrophine naturelle (ACTH) et possède l'activité biologique complète de cette hormone naturelle.
- S2.2.4: La capromoréline et l'ibutamoren (MK-677) ont été ajoutés parmi les exemples de sécrétagogues de l'hormone de croissance (GHS), qui sont des mimétiques de l'hormone naturelle, la ghréline, qui stimule la production de l'hormone de croissance et, ensuite, le facteur de croissance analogue à l'insuline-1 (IGF-1).
- S2.3: La dénomination commune internationale (DCI) de l'IGF-1 humaine recombinante, mécasermine, a été ajoutée.

## S4. Modulateurs hormonaux et métaboliques

- La section S4.4.1 a été mise à jour pour inclure les agonistes du récepteur Rev-Erb- $\alpha$ , le SR9011 a été ajouté comme exemple et le SR9009 a été déplacé dans cette catégorie.

## S5. Diurétiques et agents masquants

- Des changements éditoriaux ont été apportés à la section S5 pour plus de clarté. Le conivaptan et le mozavaptan ont été ajoutés comme exemples supplémentaires dans la catégorie des vaptans.

# MÉTHODES INTERDITES

## M1. Manipulation de sang ou de composants sanguins

- Le don par des *sportifs* de plasma ou de composés plasmatiques par plasmaphérèse n'est plus interdit lorsque réalisé dans un centre de collecte agréé.

## SUBSTANCES INTERDITES

### S6. Stimulants

- La 2-phénylpropan-1-amine ( $\beta$ -méthylphényléthyl-amine, BMPEA) a été ajoutée comme exemple de stimulant spécifié à cause de sa présence dans des suppléments alimentaires.
- La tramazoline a été ajoutée comme dérivé de l'imidazoline dans la catégorie Exceptions.

### S7. Narcotiques

- Le tramadol est interdit *en compétition* depuis le 1er janvier 2024 tel qu'approuvé par le Comité exécutif le 23 septembre 2022. Le tramadol a fait partie du Programme de surveillance de l'AMA pendant plusieurs années. Les données du programme de surveillance ont indiqué un *usage* important dans certains sports tels que le cyclisme, le rugby et le football. L'abus de tramadol, avec ses risques dose-dépendants de dépendance physique, de troubles liés à l'usage d'opiacés et de surdosages, dans la population générale, est préoccupant et a conduit à son statut de drogue contrôlée dans de nombreux pays. Des études de recherche financées par l'AMA<sup>1</sup> ont confirmé le potentiel du tramadol d'améliorer les performances physiques dans le sport. La période de sevrage<sup>§</sup>, en se basant sur une utilisation thérapeutique du tramadol, a été établie à 24 heures.

<sup>§</sup> La "période de sevrage" se réfère au temps de la dernière dose administrée jusqu'au début de la période *En compétition* (c'est-à-dire à partir de 23 h 59 la veille d'une *compétition* à laquelle le *sportif* doit participer, à moins qu'une période différente n'ait été approuvée par l'AMA pour un sport donné).

<sup>1</sup> a) Holgado D, Zandonai T, Zabala M, Hopker J, Perakakis P, Luque-Casado A, Ciria L, Guerra-Hernandez E, Sanabria D. Tramadol effects on physical performance and sustained attention during a 20-min indoor cycling time-trial: A randomised controlled trial. *J Sci Med Sport*. 2018 Jul;21(7):654-660.

b) Mauger L, Thomas T, Smith S, Fennell C. Tramadol is a performance-enhancing drug in highly trained cyclists: a randomized controlled trial.

*J Appl Physiol*. 2023 Jul;135: 467-474.

## S9. Glucocorticoïdes

- Les périodes de sevrage minimales après une administration rectale de glucocorticoïdes sont maintenant incluses dans le tableau des périodes de sevrage des glucocorticoïdes; les glucocorticoïdes restent interdits *en compétition* lorsque administrés par voie rectale. Ces périodes de sevrage sont basées sur l'utilisation de ces médicaments selon les doses maximum indiquées par le fabricant:

Voie	Glucocorticoïde	Période de sevrage*
<b>Orale**</b>	Tous les glucocorticoïdes;	3 jours
	<b>Sauf:</b> triamcinolone; triamcinolone acétonide	10 jours
<b>Intramusculaire</b>	Bétaméthasone; dexaméthasone; méthylprednisolone	5 jours
	Prednisolone; prednisone	10 jours
	Triamcinolone acétonide	60 jours
<b>Injections locales</b> (y compris périarticulaires, intra-articulaires, péri-tendineuses et intratendineuses)	Tous les glucocorticoïdes;	3 jours
	<b>Sauf:</b> prednisolone; prednisone; triamcinolone acétonide; triamcinolone hexacétonide	10 jours
<b>Rectale</b>	Tous les glucocorticoïdes;	3 jours
	<b>Sauf:</b> triamcinolone diacétate; triamcinolone acétonide	10 jours

jt

de la période *En compétition* (c'est-à-dire à partir de 23 h 59 la veille d'une *compétition* à laquelle le *sportif* doit participer, à moins qu'une période différente n'ait été approuvée par l'AMA pour un sport donné). Ceci afin de permettre l'élimination du glucocorticoïde en dessous du niveau de déclaration.

\*\* Les voies orales comprennent également par ex. les voies oromucuses, buccales, gingivales et sublinguales.

- Le tableau des périodes de sevrage est aussi disponible dans la foire aux questions relatives à la *Liste des interdictions* sur le site Web de l'AMA: <https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions>

# PROGRAMME DE SURVEILLANCE

- Le salmétérol et le vilantérol ont été retirés car les données attendues de prévalence ont été obtenues.
  - Le tramadol a été retiré car il est maintenant interdit dans la catégorie S7: Narcotiques.
  - Le tapentadol et la dihydrocodéine ont été ajoutés pour informer sur les habitudes d'usage *en compétition*.
  - Le sémaglutide, un agoniste des récepteurs du GLP-1, a été ajouté pour examiner la prévalence et les habitudes d'usage dans le sport.
- \* Pour de plus amples informations sur les modifications et clarifications antérieures, veuillez consulter la foire aux questions relatives à la *Liste des interdictions* sur le site Web de l'AMA: <https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions>.